

L'Enfance-jeunesse en compétence



(Photo: Getty Images)

Comme expliqué précédemment, la fiscalité mixte ouvre la porte à une nouvelle compétence. La CCVH travaille donc à la mise en place d'un pôle Petite Enfance - Enfance - Jeunesse. **Afin de rendre ce pôle le plus cohérent et efficient possible, il se construira pas à pas.** La première étape, lancée dès l'été 2010, consiste en l'élaboration d'un diagnostic. S'il est évident que les structures et la coordination en matière d'enfance-jeunesse manquent sur le territoire, il est capital d'avoir une vision précise de ces lacunes pour y répondre de manière pertinente. Dans le même temps, un responsable sera recruté pour superviser la mise en place du pôle. Dès que le diagnostic sera établi, le pôle sera en mesure de proposer au Conseil Communautaire **un plan pour répondre au mieux à la demande des familles.** En parallèle, et parce qu'il peut dans un premier temps exister en dehors du cadre de la prise de compétence, **le Relais Assistante Maternelle Intercommunal devrait voir le jour d'ici la fin de l'année.** Cette structure aura pour vocation d'informer les familles des professionnels disponibles sur le territoire, et de proposer à ces mêmes professionnels de l'enfance de se former. Si quelques animations seront mises en place, il est important de préciser qu'il ne s'agit en aucune manière d'une structure d'accueil des enfants. **Un premier pas pour la compétence enfance-jeunesse, qui grandira avec les enfants du territoire.**